

Séance du 17 juillet 2001

L'an deux mil un le dix sept Juillet, le Conseil Municipal de **GUERLESQUIN**, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul **UGUEN**, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Daniel FUSTEC 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint , Mme Martine JAOUEN 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF 5ème Adjoint , M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, Mme Sylvie GEFFROY, M. Romain QUERE, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX , M. Jean CORVEZ, Mme Françoise NORMAND, . M. Yvon FOLLOROU, M. Jacques TILLY,

Absents : M. Pierre MENEZ, M. Michel LE ROY, M. Tanguy MORVAN

Procurations : M. Pierre MENEZ 1er Adjoint à M. Paul UGUEN, M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC, M. Tanguy MORVAN à M. Jacques TILLY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Juillet 2001

Date de Publication : 18 Juillet 2001

Secrétaire : M. Romain QUERE

Objet : Règlement d'honoraires

M. le Maire rappelle que dans le dossier opposant M. TROLES à la commune , défenderesse , prise en tant que propriétaire du club hippique de Kerret , il a été nécessaire de faire appel à Me GOURVES , avocat de la commune , qui présente une facture de 12 103,52 Frs , il a également été nécessaire , dans le cadre de l'appel d'obtenir les services du cabinet d'avoués SCP d'ABOVILLE de MONTCUIT , LE CALONNEC , ce cabinet a présenté une facture de provision de 3618 Frs T.T.C qui a été réglée , il reste maintenant à régler la somme de 354,02 Frs à ce cabinet . Le Conseil municipal, le Maire entendu, l'autorise à régler la facture de 12 103,52 Frs T.T.C à Me GOURVES et celle de 354,02 Frs T.T.C au cabinet d'avoués SCP d'ABOVILLE de MONTCUIT, LE CALONNEC.